

COMMENT “FINANCER” SON SÉJOUR D’ÉTUDES OU DE STAGE À L’ÉTRANGER ?



PROGRAMMES D’ÉCHANGES ET AIDES
FINANCIÈRES

2019/2020

QU'EST CE QUE PARTIR DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE ?



- > Partir dans le cadre d'un accord signé entre l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) et une université étrangère
- > **Etre inscrit à l'Université Savoie Mont Blanc ET dans l'université d'accueil**
 - ☞ Paiement des droits d'inscription à l'USMB et exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil (sauf certains échanges et programmes spécifiques ex: Cleveland, ISEP ...)



Dates limites d'inscription : à vérifier sur les sites des universités

- > Suivre les cours et passer les examens dans l'université d'accueil pour valider l'année et/ou le diplôme de l'Université Savoie Mont Blanc



Pas d'obtention de diplôme étranger sauf entente bilatérale spécifique, accord de double-diplôme ou d'un diplôme conjoint.



- > **Programme Erasmus+ (conventions Erasmus+)**

- > **Programme sous conventions bilatérales**
 - *Pour ces deux types de programmes, conventions spécifiques propres à chaque composante / UFR*
 - *Informations auprès du bureau des relations internationales des composantes*

- > **Programmes spécifiques : ISEP / BCI / ORA / Conventions COMUE**
« Université Grenoble Alpes »



Tout étudiant candidat à un départ à l'étranger fait l'objet d'une sélection par son département ou sa **composante** selon des critères qui lui sont propres (liste contacts ci-après).

Pour les programmes **ISEP** (Etats-Unis), **BCI** (Québec), **ORA** (Ontario), **York**, **Ball State**, **UQTR** et **Conventions COMUE UGA** les sélections se font en novembre/décembre (*à confirmer par votre composante*).

Pour le **programme Erasmus +** et les **conventions bilatérales**, les sélections se font à partir de janvier/février, *selon les composantes*.



UFR	Responsables RI	Administratives RI
SceM	Isabelle COUCHOUD	Souhila SLIM
FD	Alexandre GUIGUE	Fanny AGA
IAE	Gianmarco GALLOTTA	Acy : Sophie CARAMBANO Chy : Marie-Line FOURNIER
IUT A	Sandrine GRUFFAZ	Nadine COLOGON Karoliina PESU
IUT C	Serguei BEZOUMOV	Isabelle COMI-PIANELLI
LLSH	Jacques IBANEZ-BUENO	Marion ARNAUD
Polytech	Adrien BADEL	Acy : Catherine BROWNE Chy : Florence GUICHET

QUELLES BOURSES ?



- Bourse régionale pour la mobilité internationale** du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
- Bourses Erasmus+** de la Commission Européenne
- Aide à la Mobilité Internationale (A.M.I)** du MESR



Ces bourses de mobilité constituent une contribution aux frais de séjour à l'étranger, elles ne sont pas destinées à financer la totalité du séjour.

L'attribution n'est pas systématique, celle-ci dépend de votre situation personnelle, du type de mobilité, du programme d'échange, de la durée ainsi que des budgets disponibles chaque année.

- Bourses sur critères sociaux (CROUS)** du MESR

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Bourse régionale pour la mobilité internationale du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes



Règlement complet du dispositif disponible sur :

www.exploranet.rhonealpes et www.univ-savoie.fr/dri

www.univ-savoie.fr/international



PUBLICS et MOBILITES ELIGIBLES

- ▶ **Etudiants et apprentis du supérieur inscrits dans un EES de la Région** délivrant des diplômes BAC + 2 minimum et certifiés par l'Etat (*de niveau 3 à niveau 1 ou d'un DUETI, hors BTS et Doctorat*)
- ▶ La mobilité (**études ou stage**) doit valider des **crédits ECTS** et/ou être prévue au **règlement des études du diplôme préparé par l'étudiant en région,**

Ne sont pas éligibles :



- ▶ Les dossiers des étudiants non français effectuant une mobilité vers leur pays d'origine,
- ▶ Les mobilités dans les POM-COM-DOM-TOM et Principautés de Monaco et d'Andorre,
- ▶ Les mobilités effectuées dans le cadre d'une année de césure,
- ▶ Les stages avec une indemnisation nette mensuelle > au taux légal du plafond horaire de la Sécurité Sociale (+ 110€ pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou en situation de handicap)

Seuil 2017-2018 : 577,50€ / 687,50€

→ PAS de seuil de rémunération maximum pour les apprentis du supérieur ou les reprises d'études,



CUMUL

► Possible cumul avec d'autres bourses, hormis une bourse de mobilité internationale attribuée par une autre Région française. *Toutefois chaque établissement est libre d'autoriser ou non le cumul entre les différents dispositifs de bourses à sa disposition.*

DUREE DE LA MOBILITE

- Durée de la mobilité prise en charge (stage ou études)
→ **de 4 semaines minimum à 36 semaines (9 mois) maximum**
- Un même étudiant ou apprenti du supérieur peut bénéficier, au cours de son cursus, d'un maximum de **48 semaines de bourses au total**, au sein de son cursus Licence et Master (ou équivalent) dans un EES d'Auvergne Rhône Alpes (*avec un maximum de 36 semaines / année universitaire*)

NEW ! pas de limite en nombre de bourses mais limite en nombre de semaines

Bourse régionale pour la mobilité internationale



MONTANT

95€/semaine pour des mobilités études ou stages

+ 3 aides forfaitaires complémentaires, cumulables

- ❶ Pour les boursiers sur critères sociaux, aide dégressive de 530 à 80€ selon l'échelon de bourse du CROUS (notification définitive de bourse sur critères sociaux pour l'année de la mobilité)
- ❷ Pour les étudiants en situation de handicap (attestation MDPH), aide de 530€
- ❸ Pour les étudiants partant dans les régions des « 4 Moteurs pour l'Europe » (Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie), aide de 300€



Si l'étudiant effectue deux mobilités sur la même année universitaire les aides forfaitaires ne sont versées qu'une seule fois.



Montant aide forfaitaire dégressive pour les boursiers sur critères sociaux

Echelon de bourse	Montant de l'aide complémentaire
7	530€
6	455€
5	380€
4	305€
3	230€
2	155€
0 bis et 1	80€

POINTS PARTICULIERS :

- ▶ **Priorité aux primo-demandeurs pour l'attribution de la bourse**
- ▶ **Allongement de la durée demandée par l'étudiant pas possible après acceptation du dossier**
- ▶ **La bourse peut ne pas couvrir l'intégralité de la durée de la mobilité**



Modalités de suivi et de paiement :

- ▶ Vérification des pièces constitutives du dossier, instruction et vérification des justificatifs de séjour par l'Université Savoie Mont Blanc - [Direction des Relations Internationales](#).
- ▶ Notification et paiement par la Région
2 versements en fonction de la réception des justificatifs de début et fin de séjour :
 - **acompte 75% en début de séjour**
 - **solde 25% en fin de séjour.**



*Les justificatifs de séjour et toutes questions relatives aux bourses régionales doivent être adressés **EXCLUSIVEMENT** à la Direction des Relations Internationales de l'USMB et pas à la Région.*

Erasmus+

Programme et Bourses



Ce projet est financé avec le soutien de la Commission Européenne



**Erasmus+, programme de l'UE pour
l'éducation, la formation,
la jeunesse et le sport**

Période 2014-2020



Pays participants

L'Europe des 28

+ l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, la Macédoine.

Pays partenaires

- > Pays du voisinage européen
- > Balkans occidentaux
- > Partenariat oriental
- > Partenariat sud-méditerranéen
- > Autres pays tiers :

→ Russie, Zone Afrique Caraïbes Pacifique, Asie, Amérique Latine, pays industrialisés.

Erasmus+ (*pays participants*)



> **Public concerné**

Cycle court, Licence, Master, Doctorat (à partir de bac+2)

> **Critères d'éligibilité**

- Etre régulièrement **inscrit(e)** à l'USMB l'année du départ
- Etre **sélectionné(e)** par votre département ou votre UFR qui validera votre séjour d'études et /ou de stage
- **Partir dans le cadre d'une convention d'échange** avec un EES situé dans l'un des pays participants au programme

Erasmus+



> Deux types de mobilité

- Mobilité étude ou étude incluant une période de stage
 - durée de **90 jours** à 12 mois
 - à partir de la 2ème année d'études (bac+2)
- Mobilité stage
 - durée de **60 jours** à 12 mois
 - dès la 1ère année d'études (bac+1)

Erasmus+



> Durée de la mobilité

12 mois (études et/ou stage) par cycle d'études

- Un étudiant peut bénéficier de plusieurs mobilités stages et/ou études au cours de son cursus
- La durée de 12 mois maximum par cycle d'études doit être respectée

Dans le cas de deux mobilités effectuées au cours du même cycle, le nombre de mois disponible doit couvrir la totalité de la 2ème mobilité

Exemple : Mobilité Erasmus études de 9 mois effectuée en L2, 2ème mobilité Erasmus+ prévue en L3 de 5 mois → impossible car les 3 mois Erasmus+ disponibles ne couvrent pas la totalité de la mobilité envisagée

Pour qui ?

Pour les étudiants effectuant une mobilité d'étude ou de stage dans 12 langues d'études ou de travail (sauf les natifs) : notamment anglais, allemand, espagnol, néerlandais, italien



Quand ?

Après la sélection par l'établissement d'envoi et d'accueil et avant le départ en mobilité

A partir de quand ?

Obligatoire pour tous les départs Erasmus+, exception des étudiants natifs de la langue d'enseignement ou de travail du pays d'accueil. Il conditionne le versement de la bourse.

Comment ?

En effectuant avant le départ un test d'évaluation linguistique GRATUIT sur la plateforme OLS

Puis possibilité de bénéficier gratuitement d'un cours de langue en ligne avec l'intervention d'un tuteur (facultatif) pour améliorer le niveau avant le départ

Et après ?

Second test de langue GRATUIT et obligatoire à la fin de la mobilité pour évaluer le niveau acquis. **Il conditionne le versement du solde.**

Erasmus+

Documents “clé” de la mobilité

Etudes

Le contrat pédagogique pour les mobilité d'études doit être signé, avant le départ, entre l'étudiant, l'université d'accueil et l'USMB

Le contrat de mobilité études doit être signé, avant le départ, entre l'étudiant et l'USMB.

Stages

Le contrat pédagogique pour les mobilité de stage doit être signé, avant le début du stage, entre l'étudiant, l'entreprise d'accueil et l'USMB

Le contrat de mobilité stage doit être signé, avant le départ, entre l'étudiant et l'USMB

Le rapport participant à soumettre en ligne en fin de mobilité (étude et stages)

[Une mobilité de qualité est une mobilité intégralement reconnue](#)

Réunions d'information en mars 2019 : contrat pédagogiques, documents de mobilité, focus sur la partie reconnaissance de la mobilité du rapport participant et procédures administratives.



> Exonération des frais d'inscription



- **Les universités d'accueil ne doivent pas demander aux étudiants statut Erasmus + le versement de droits universitaires** qui comprennent : les frais de scolarité, d'inscription, d'examen, le droit d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques
 - Vous payez vos frais d'inscription à l'USMB pour votre année passée à l'étranger
 - **Par contre les universités d'accueil peuvent vous demander de prendre en charge des coûts d'assurance, d'adhésion à des syndicats étudiants, utilisation de matériels divers** (*ex: photocopie, produits de laboratoire*).
- Cette prise en charge doit se faire sur la même base que celle appliquée aux étudiants locaux

Erasmus+ : bourse

Taux mensuel variable en fonction
du niveau de vie : 3 groupes de pays



à titre indicatif **montant USMB 2018-2019**

Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande,
Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède :

Etudes → 300 € / Stages → 450€

Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, (France),
Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal :

Etudes → 240€ / Stages → 390€

Groupe 3 : Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie,
Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne,
République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie :

Etudes → 180€ / Stages → 330€



Bourse E+ stage pour les étudiants de Polytech, montant différent via réseau Polytech

Erasmus+ : bourse



> Modalités de paiement

2 versements en fonction de la réception des justificatifs de début et fin de séjour :

→ acompte 75 % en début de mobilité (octobre/novembre ou janvier/février selon la période de mobilité) au vue des justificatifs de début de séjour

→ solde 25 % en fin de mobilité au vue des justificatifs de fin de séjour

Erasmus+ : bourse

> Remboursement de la bourse



Tout **désistement** donne lieu à un **remboursement**.

→ Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui n'ont pas pu terminer leur mobilité en raison d'un **cas de force majeure dûment signalé par écrit à l'Université Savoie Mont Blanc et transmis par l'établissement à l'Agence nationale, gestionnaire du programme à Bordeaux, dans les 30 jours maximum suivant l'événement.**

Bourses sur critères sociaux
du **Ministère de**
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche



Bourses sur critères sociaux



- > **Cumulable avec la bourse régionale ou la bourse Erasmus+**
- > **La demande “Dossier Social Etudiant” (D.S.E.) – a renouveler chaque année - doit être faite par l’étudiant exclusivement sur internet entre le 15 janvier et le 31 mai de l’année universitaire en cours.**

<http://www.crous-grenoble.fr>

dossier-social-etudiant@crous-grenoble.fr

Aide à la Mobilité Internationale (A.M.I) du MESR



Aide à la Mobilité Internationale



Critères d'éligibilité :

- > Etre boursier sur critères sociaux OU bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle allouée par le CROUS, **l'année de la mobilité**,
- > Présenter un projet d'études pour une durée comprise entre 2 et 9 mois consécutifs dans une université étrangère (Europe et hors Europe),
- > Préparer un diplôme national de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} cycle (Master professionnel ou recherche) ou une Ecole d'ingénieurs.

Les DUETI sont éligibles.

Aide à la Mobilité Internationale



Sont exclus :

- > Les étudiants bénéficiant d'un prêt d'honneur
- > Les étudiants non inscrits dans une université en France mais inscrits dans une université à l'étranger et qui bénéficient d'une bourse sur critères sociaux.

Montant 2018-2019 : 400 €/mois x nombre de mensualités attribuées

REMARQUES IMPORTANTES



- > Les critères d'éligibilité présentés précédemment sont les règlements généraux des différents programmes et des aides financières.
- > Des critères d'arbitrages spécifiques à l'USMB sont définis par la Commission d'Orientation des Relations Internationales en juin, pour l'année universitaire suivante, en fonction du nombre de départs et des contraintes budgétaires.
- > Pour les mobilités d'études, les étudiants reçoivent une notification d'attribution de bourses :
 - En juillet → départs 1er semestre et année
 - En décembre → départs 2ème semestre

Tableau aides financières USMB mobilités d'études année 2018-2019 (CORI du 1er juin 2018)

		Conventions Erasmus+				Conventions bilatérales et programmes spécifiques	
		BOURSE ERASMUS+ sans Cofinancement		BOURSE ERASMUS+ avec Cofinancement BOURSE REGIONALE		BOURSE REGIONALE	
		1 SEMESTRE	1 ANNEE	1 SEMESTRE	1 ANNEE	1 SEMESTRE	1 ANNEE
Europe groupe 1	durée maximale de financement	5 mois E+	9 mois E+	5 mois E+ 6 semaines BR	9 mois E+ 8 semaines BR	21 semaines	34 semaines
Europe groupe 2	durée maximale de financement	5 mois E+	9 mois E+	5 mois E+ 6 semaines BR	9 mois E+ 8 semaines BR	18 semaines	30 semaines
Europe groupe 3	durée maximale de financement	5 mois E+	9 mois E+	5 mois E+ 6 semaines BR	9 mois E+ 8 semaines BR	15 semaines	25 semaines
Hors Europe	durée maximale de financement					21 semaines	34 semaines

Royaume Uni - 1 Semestre - Convention E+ → 5 mois x 300€ + 6 semaines x 95€ = 1500€ + 570€ = 2 070€

Royaume Uni – 1 semestre – Convention bilatérale → 21 semaines x 95€ = 1 995€

IMPORTANT : En cas de prolongation de séjour (de 1 à 2 semestres) aucune attribution complémentaire de bourse ne sera possible.

→ Forfait en fonction durée séjour et échelon de bourse du CROUS (notification définitive)



Echelons \ Durée	1 semestre études	1 année études
Echelons 6 à 7	3 mensualités – 1200€	4 mensualités – 1600€
Echelons 3 à 5	2 mensualités – 800€	3 mensualités – 1200€
Echelons 0 bis à 2	2 mensualités – 800€	2 mensualités – 800€

→ **Attribuée uniquement pour mobilité études**



Type et nature de la mobilité	Type de financement	
	Erasmus+	Bourse mobilité Région
Stages EUROPE Pays éligibles Erasmus+		
Stages SMP	4 mois maximum limite de rémunération (*)	
Stages HORS EUROPE		
Stages		14 semaines maximum limite de rémunération (*)

(*) Limite rémunération = 577,50€ ou 687,50€ pour boursier



Les critères d'arbitrage sont définis dans la limite des quotas de bourses régionales et Erasmus+ disponibles, et sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction de l'utilisation de l'enveloppe.

Remarques pour les stages :

- > Prise en compte uniquement des stages obligatoires et définis comme tel dans le règlement des études
- > **Attribution d'un seul type de bourse** bourse régionale ou Erasmus+ (pas de cofinancement)

Pas de financement

- > pour les stages bénéficiant d'une rémunération/gratification supérieure à 577,50€ net/mois et 687,50€ net/mois pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou en situation de handicap,
- > pour les stages en Suisse avec hébergement en France,
- > en cas de prolongation de la durée du stage,
- pas d'attribution d'A.M.I pour les stages



Les demandes de bourses de stages seront instruites au fur et à mesure des demandes dans la limite des budgets disponibles,



Comment s'inscrire pour candidater à un séjour d'études (ou de stage) et demander une aide financière ?



► **Candidature en ligne pour une mobilité d'études**

Accès via le site web de l'USMB www.univ-smb.fr/dri Rubrique « Partir à l'étranger, études, solliciter une aide financière »

► **Candidature en ligne pour un stage**

Accès via le site web de l'USMB www.univ-smb.fr/dri Rubrique « Partir à l'étranger, stages, solliciter une aide financière »

⇒ **Dossier complet (formulaire pdf + documents requis)** à remettre au bureau des Relations Internationales de votre composante dans le respect des dates limites qui vous seront précisées,

Etudes : quand s'inscrire ?



Deux campagnes de candidatures par an

► **Novembre 2018 à Février 2019** → **départs année ou semestre**



Deux formulaires de candidature :

① pour les programmes ISEP - BCI - ORA - York bilatéral - Ball State bilatéral - Conventions COMUE Université Grenoble Alpes

→ de mi-novembre au mi-décembre 2018

② Pour les programmes Erasmus+ et conventions bilatérales

→ mi-décembre 2018 à février 2019

► **Octobre/novembre 2019** → **départs 2ème semestre**



Pas de candidature possible en 2ème campagne pour les programmes spécifiques

Stages : quand s'inscrire ?



Formulaire en ligne disponible toute l'année

Candidater en ligne seulement lorsque le stage est confirmé
(convention de stage signée ou une preuve écrite de la confirmation du stage)

Dossier complet à retourner auprès du bureau des relations internationales de votre composante au maximum 1 mois avant le début du stage



- **Aucun dossier ne pourra être instruit après le début du stage**
- **Instruction des dossiers dans la limite des budgets disponibles**

Consulter régulièrement votre boîte email de l'USMB qui sera l'unique adresse de contact pour les informations et démarches concernant votre mobilité



- > Définir des objectifs personnels, d'études et de carrière au moins un an à l'avance,**
- > Parallèlement, sélectionner le(s) pays et université(s) qui correspondent le mieux à votre projet,**
- > Assister aux réunions d'informations proposées par les composantes et la DRI**
- > Prendre contact avec le correspondant RI et/ou gestionnaire RI dans votre composante**
- > Se renseigner auprès des étudiants déjà partis**
- > Consulter le site internet de l'Université partenaire**

Informations bourses et destinations
Documents de mobilités
Conseils pour préparer son séjour
sur www.univ-smb.fr/international



La DRI vous souhaite un excellent séjour
à l'étranger !